



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024 A 18H30.**

**Présent(s) :** Mmes Hélène LE GOFF, Claude GOTIAUX, Marie-Anne MASSELINE, Maryline HUBLIER, Marie HUET, Patricia RIQUOIS, Elodie AUGEREAU, Martine PUGEAUD

M. Robert CHAPLAIS, Daniel LOUVEL, Jean-Pierre LANGLAIS, Emmanuel DURAND, Joseph GENDRY, Christophe LECLERC, Didier LEVEAU, Jean-Philippe MERGAUX

**Absent(s) :** Mmes Anne GESRET, Anita ALLAIRE, Samantha FILLOCQUE, Sophie ETIENNE

M. Brahim DRIF, Kévin FLORET, Thierry DUPONT

#### **Ordre du jour :**

- Dérogation au repos dominical
- DM dissolution cigale
- Autorisation d'engager les crédits d'investissements pour 2025
- Convention territoriale globale
- Création de postes
- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du CDG
- Réseau de chaleur (EPN)
- Demande de subventions : bornes à incendie

#### 1) Dérogation au repos dominical

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guichainville, autorise les communes d'Evreux Portes de Normandie à définir en 2025 jusqu'à 12 dimanches dérogatoires pour l'ouverture des commerces de détail et des bibliothèques.

- **Dimanche 12 janvier 2025 (Soldes d'hiver)**
- **Dimanche 09 février 2025 (Soldes d'hiver)**
- **Dimanche 29 juin 2025 (Soldes d'été)**
- **Dimanche 20 juillet 2025 (Soldes d'été)**
- **Dimanche 31 août 2025 (Rentrée scolaire)**
- **Dimanche 07 septembre 2025 (Rentrée scolaire)**
- **Dimanche 05 octobre 2025 (Fêtes Normandes)**
- **Dimanche 31 novembre 2025 (Fêtes de fin d'année)**
- **Dimanches 07, 14, 21 et 28 décembre 2025 (Fêtes de fin d'année)**

#### 2) DM dissolution cigale

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de voter la décision modificative suivante :

Recettes d'Investissements, chapitre 001 :  
chapitre 001 : + 11 360.59 € (la section d'investissement peut être votée en sur-équilibre)

Recettes de Fonctionnement, chapitre 002 :  
chapitre : 002 : + 91 473.70 € (la section de fonctionnement peut être votée en sur-équilibre).

Ainsi, en tenant compte des résultats reportés à la clôture de l'exercice 2023 affectés lors de la délibération d'affectation des résultats (délib n° 2024-15) :

- le montant du 001 recettes d'investissement de 258 912.56 € est porté à :  
258 912.56 € + 11 360.59 € = **270 273.15 €**

- le montant du 002 recettes de fonctionnement 1 690 415.82 € est porté à :  
1 690 415.82 € + 91 473.70 € = **1 781 889.52 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette décision modificative.

### 3) Autorisation d'engager les crédits d'investissements pour 2025

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Objet	Montant
20	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2 000
204	204182	Bâtiments et installations	4 000
20	2051	Concessions et droits similaires	1 000
21	2111	Terrains nus	10 000
21	212	Agencements et aménagements de terrains	1 250
21	2131	Bâtiments publics	80 250
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 000
21	21538	Autres réseaux	32 000
21	2157	Matériel et outillage technique	19 000
21	2183	Matériel informatique	2 000
21	2184	Matériel de bureau et mobilier	1 500
21	2188	Autres	20 435
23	231	Immobilisations corporelles en cours	569 000
			757 435

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### 4) Convention territoriale globale

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Valider la Convention Territoriale Globale 2024-2028
- Valider l'avenant N°1 à la CTG 2024-2028
- Valider l'avenant N°2 à la CTG 2024-2028
- Autoriser la Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028
- Autoriser la Maire ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondant et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet
- Désigner la Maire ou un adjoint comme représentant pour siéger au Comité de Pilotage de la CTG-PSA – Madame MASSELINE Marie-Anne
- Désigner un technicien de la commune comme représentant pour siéger au Comité technique et au Groupe de Suivi. – Madame COULIBALY Florence

#### 5) Création de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoint territorial d'animation à compter du 01/01/2025 pour 35/35ème .

#### 6) Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du CDG

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

#### 7) Réseau de chaleur (EPN)

Le Conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie a délibéré le 15 octobre 2024 en faveur de sa prise de la compétence « création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » sur le territoire des communes suivantes : Evreux, Guichainville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Fauville, Huest, Gauciel Miserey, Le Vieil-Evreux et Sasse

Ce choix est motivé à la fois

- par les capacités et qualités du réseau de chaleur urbain d'Evreux

- et par les opportunités de raccorder sur ces communes des établissements tels que le centre aquatique d'Evreux Portes de Normandie, la base aérienne militaire 105, la Musse et des bâtiments et équipements communaux de Saint-Sébastien-de-Morsent.

Considérant les bénéfices du réseau de chaleur par rapport aux autres sources d'énergies,

Considérant l'intérêt de certaines Communes de bénéficier du réseau de chaleur existant,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- DELIBERER en faveur de ce transfert de compétence pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid

#### 8) Demande de subventions : bornes à incendie

Les communes ont la responsabilité de la Défense incendie. Pour la sécurité, il est nécessaire de remplacer une borne à incendie pour cause de vétusté.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour un montant de :
- 2 940.00 € HT ; 3 528 € TTC
- AUTORISE madame le Maire ou un adjoint à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération.